



Campagne de mécénat

# « Une chambre à votre nom »

Un projet d'avenir pour la Fondation Hellénique !



La Fondation Hellénique de la Cité Internationale Universitaire de Paris lance en 2017 un ambitieux projet de rénovation de ses chambres.

La campagne « **Une chambre à votre nom** » offre la possibilité de donner le nom de votre choix à l'une des 80 chambres rénovées de la maison en contrepartie d'une donation de 2 500€.

Cette campagne a pour objectif de réunir avant la fin 2017 la somme de 200 000 € nécessaire pour finaliser le projet de rénovation.

## UNE CHAMBRE A VOTRE NOM : POURQUOI?

- Participer au projet de restauration de la Fondation
- Contribuer à la pérennisation et à la consolidation des missions de la Fondation Hellénique, de l'accueil de jeunes étudiants et chercheurs inscrits aux prestigieuses universités parisiennes.
- S'inscrire dans une longue tradition de mécénat de la Fondation qui a été construite dans les années 1930 grâce à la contribution de centaines de grands et petits donateurs.
- Faire partie des donateurs de la Grèce, de la Diaspora et des Philhellènes qui ont soutenu la Fondation depuis ses débuts.

***Votre contribution est aujourd'hui plus nécessaire que jamais !***

## EN CONTREPARTIE DE VOTRE DONATION

- Votre nom sera présenté sur une plaque commémorative posée dans le hall de la Fondation.
- Votre nom sera inscrit sur la porte de la chambre parrainée.
- Vous serez invité aux réceptions annuelles des mécènes de la Fondation Hellénique.

Projet de rénovation des chambres, atelier CMYT Cristiana Mazzoni, Yannis Tsiomis, architectes DPLG



## LA FONDATION HELLÉNIQUE EST UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE (DROIT FRANÇAIS)

Si vous résidez en France, votre participation à l'opération « une chambre à votre nom » vous permet de bénéficier d'une déduction fiscale.

Vous pouvez **déduire 66% du montant de votre don** de votre impôt sur le revenu (dans la limite de 20% de votre revenu imposable).

Si vous êtes assujéti à l'ISF, vous pourrez **déduire 75% du montant de votre don** de votre impôt sur le revenu (dans la limite de 50 000 € par an).

Si vous résidez à l'étranger vous pouvez éventuellement bénéficier des déductions fiscales en vigueur dans votre pays de résidence, en fonction des dispositions réglementaires nationales.

FONDATION HELLÉNIQUE  
47 B Bd JOURDAN 75014 PARIS  
01 58 10 21 00  
[www.fondation-hellenique.fr](http://www.fondation-hellenique.fr)  
[fondation.hellenique.adm@wanadoo.fr](mailto:fondation.hellenique.adm@wanadoo.fr)